

Loi électorale

Bien que l'idée d'accorder le droit de vote aux détenus des pénitenciers fédéraux comporte en soi des difficultés techniques que le député de Lafontaine (M. Lachance) a fort bien mises en lumière, mais que je ne crois pas insurmontables. Si les détenus devaient exercer leur droit de vote dans la circonscription où la prison est située, les députés de l'une de ces circonscriptions se verraient forcés d'y passer un certain temps pour s'assurer le vote de tous les détenus, au lieu de vaquer à d'autres occupations, ce qui pourrait poser une difficulté. Le vote des absents, cependant, s'il était prévu dans la loi électorale du Canada, réglerait ce problème, selon moi.

Les questions que nous devons nous poser sont les suivantes: Devrions-nous priver de leur droit de vote ceux qui commettent des actes anti-sociaux et qui violent les lois du pays? Pourquoi le faisons-nous, et en leur laissant ce droit, aiderons-nous à leur réhabilitation ou protégeons-nous la société de quelque manière? Je soutiens qu'en laissant le droit de vote aux détenus des institutions fédérales, nous leur redonnerions petit à petit le sens de leurs responsabilités envers la société.

La plupart de ceux qui sont actuellement dans nos institutions fédérales n'ont probablement jamais pris la peine de voter. Très peu se sentaient assez responsables devant la société avant d'être accusés et condamnés, et la plupart du temps, ils ont été condamnés plusieurs fois. Très peu se sont jamais donnés la peine d'exercer leur droit de vote parce qu'ils ne s'en souciaient pas. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles ces personnes sont en prison. Si nous voulons protéger la société et réhabiliter ces délinquants, il est de notre devoir de leur donner une raison de se sentir responsables de quelque chose.

Ils ne sont pas obligés de voter, et ils peuvent garder la même attitude et décider de ne pas voter, mais pour protéger la société ou pour punir le détenu, pourquoi lui refuser la faculté de voter, qu'il le veuille ou non. Par contre, l'encourager à s'intéresser au processus politique, de sorte qu'à sa libération il ait la chance de continuer à s'y intéresser, me semble un bon moyen d'améliorer considérablement les conditions d'existence dans la prison et de ramener le détenu au sein de la société; c'est une des questions les plus importantes de tout le problème qui se pose: que faire des détenus?

Je suis fatigué d'entendre les gens qui se servent des tribunes téléphoniques pour dire combien nous dorlotons les prisonniers dans nos institutions. Ces gens n'ont jamais visité une de ces institutions. Ces gens n'ont jamais visité une de ces institutions à sécurité maximale ou le mitard au pénitencier de la Colombie-Britannique, à Millhaven ou à Saint-Vincent-de-Paul. Ce sont des lieux horribles dont le pays devrait avoir honte.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Nous ne gâtons pas les prisonniers au Canada, mais nous faisons un certain nombre de choses qui, d'après moi, sont mauvaises. Nous faisons notamment venir dans les prisons à sécurité maximale des travailleurs sociaux qui viennent dire aux prisonniers qu'ils ne sont pas là par leur faute: qu'ils y sont à cause de la société; que tout ce qu'ils doivent faire, c'est reporter la responsabilité de leurs problèmes sur la société et qu'ils se sentiront bien. Cela ne facilite pas du tout la réadaptation des délinquants. S'ils sont en prison, c'est peut-être pour des raisons d'ordre social. La société les a peut-être pourris. Il nous incombe d'améliorer les conditions en cause, mais une fois les criminels en prison, il est inutile de leur dire qu'ils ne sont pas responsables.

[M. Leggatt.]

Un détenu, surtout s'il est enfermé dans une prison à sécurité maximale, doit se rendre compte qu'il est responsable de ses actes; il est vain de la part des criminologistes modernes de vouloir éviter les conséquences de ce problème. Il s'agit de savoir s'il faut demander aux détenus de se sentir coupables.

Je suppose que c'est presque une question religieuse. La signification religieuse pourrait intéresser le député d'Égmont. De toute façon, il est certainement temps que nous exigions de ceux qui ont péché contre la société qu'ils ressentent de la culpabilité et une certaine responsabilité personnelle pour ce qu'ils ont fait. Cette démarche impose sûrement à une société civilisée de traiter ces personnes avec humanité et de les détenir, si elles doivent être gardées sous surveillance, dans des conditions convenables ou, du moins, modérément confortables et non dans ces établissements moyenâgeux comme il en existe encore un peu partout au Canada. Ces établissements ne sont absolument pas propices à la réadaptation et, en réalité, ils favorisent le terrible taux de récidive que nous avons, car si ceux qui y sont détenus en veulent à la société quand ils y entrent, ils en sortent la rage au cœur.

● (1740)

J'ai eu l'occasion en compagnie de Votre Honneur et de plusieurs autres députés de visiter certains des établissements à sécurité maximale il y a un an environ. M. Francis Fox était avec nous et il a fait une remarque que j'ai estimée très perspicace: «Il faut en venir à la conclusion qu'il existe un état de guerre ici; il y a trois groupes qui sont en guerre dans un même établissement: les détenus, les gardiens et l'administration.» La communication entre ces trois groupes me semble absolument essentielle. Nous devrions au moins voir qu'il y a communication et qu'on accepte en général notre attitude.

Celle des gardiens, en général, est punitive; ils estiment que les gens qui sont là doivent être contenus et, dans une certaine mesure, punis. Soit dit en passant, cette attitude leur facilite un peu la tâche.

L'administration a souvent une attitude très progressive, mais elle ne dispose pas des moyens nécessaires pour mettre ses idées en application. Je pourrais signaler à ce sujet que nous payons à ces gardiens des salaires dont tous les députés devraient avoir honte. Nous embauchons des gens pour faire du travail souvent vraiment dangereux à des salaires qu'on n'offrirait pas à un vendeur de hamburgers. Il n'est pas étonnant que certains de ces gardiens croient que leur situation et leurs problèmes ne nous intéressent pas. Ils se voient considérés comme de simples porte-clés, et c'est tout ce qu'ils deviennent. Jusqu'à ce que nous adoptions une attitude plus réaliste face aux salaires, jusqu'à ce que nous les augmentions de façon appréciable—à mon avis, de 40 ou 50 p. 100—nous n'avancerons guère dans le système actuel.

Le bill à l'étude vise à inculquer un certain sens des responsabilités. Il est valable du point de vue de la réhabilitation. Il est important d'avoir le sens des responsabilités et le droit de vote en fait partie. En Colombie-Britannique, on essaie maintenant d'éloigner complètement le jeune délinquant du système pénitentiaire tout en lui donnant la responsabilité de compenser la victime: il doit affronter dans la société la personne à qui il a causé des torts et il commence alors à se sentir un certain sens des responsabilités. C'est, à mon avis, le début du processus de réhabilitation. J'espère qu'on pourra établir un tel programme pour les délits graves à l'intention des délinquants adultes.